

### AVIS DE CONVOCATION

Réunion du comité consultatif de l'enfance en difficulté

### Membres du Conseil

- M. Benoit Fortin, conseiller scolaire, CSViamonde
- M. Éric Lapointe, conseiller scolaire, CSViamonde
- M. Guillaume Teasdale, conseiller scolaire, CSViamonde

### Représentants d'organismes

M<sup>me</sup> Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto

M<sup>me</sup> Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

M<sup>me</sup> Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto

M<sup>me</sup> Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health

M<sup>me</sup> Nathalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie

### Observateurs:

M<sup>me</sup> Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario M Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH

Vous êtes par la présente convoqué-e à la

Réunion du : Comité consultatif de l'enfance en difficulté

Date : Le 17 novembre 2020

Heure : de 17 h 30 à 18 h 10

Lieu : Rejoindre la réunion Microsoft Teams

En savoir plus sur Teams | Options de réunion



### COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

### Le 17 novembre 2020, à 17 h 30 Microsoft Teams

### **ORDRE DU JOUR**

### Rencontre Nº 3 - 17 h 30 à 18h10

La rencontre sera présidée par : Le président Benoit Fortin

- 1. Appel des membres
- 2. Affaires courantes:
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Déclaration de conflit d'intérêts
  - 2.3 Adoption du procès-verbal nº 1
  - 2.4 Adoption du procès-verbal nº 2
  - 2.5 Questions découlant de la réunion du 13 octobre 2020
- 3. Ajout et mise en candidature des deux membres au CCED
- 4. Correspondances
  - 4.1 Gouvernement de l'Ontario : Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance la partie surligné en jaune est en lien directe avec l'enfance en difficulté.
  - 4.2 Lettre provenant du Conseil scolaire catholiques du Providence adressée à Stephen Lecce concernant les troubles causés par l'alcoolisation fœtale
- 4. Levée de la réunion

**NON-ADOPTÉ** 

## PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE Nº 1 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le 13 octobre 2020

Le comité tient la rencontre n° 1 de 17 h 30 à 18 h 00 par Microsoft TEAMS, sous la présidence de Conseiller Fortin.

### <u>Membres présents</u>:

M. Benoit Fortin, membre du Conseil, CSViamonde et président du comité

M. Éric Lapointe, membre du Conseil, CSViamonde

M<sup>me</sup> Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto

M<sup>me</sup> Nathalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie

M<sup>me</sup> Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto

M<sup>me</sup> Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health powered by SickKids

### **Membres absents:**

M. Guillaume Teasdale, membre du Conseil, CSViamonde M<sup>me</sup> Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

### Membres de l'administration présents :

M<sup>me</sup> Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves

M. Roland Desloges, surintendant de l'éducation

M<sup>me</sup> Renée Gauthier, directrice des services aux élèves

M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires

M<sup>me</sup> Corine Céline, secrétaire de séances

Le président du comité, M Benoit Fortin souhaite la bienvenue aux membres.

#### 2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseiller Lapointe, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Pelletier, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

La motion est adoptée.

Réunion nº 1 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 13 octobre 2020

#### 2.2 **DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Conseiller Fortin et Conseiller Lapointe déclarent un conflit d'intérêts possible étant donné que leurs enfants fréquentent respectivement une école du CSViamonde et pour lesquels un PEI a été élaboré en raison de leur trouble d'apprentissage.

### 2.3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL N° 10 DE LA RENCONTRE DU 16 JUIN 2020

Conseiller Lapointe, appuyé par M<sup>me</sup> Manoushka Aimable, propose:

QUE le procès-verbal nº 10 de la rencontre du 16 juin 2020 soit approuvé.

La motion est adoptée.

### 3. FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ : (M Jason Rodrigue est présent seulement pour ce point)

### 3.1 Budget EED 2020-2021

Dans le cadre de son rapport sur le financement de l'éducation, le surintendant des affaires, M. Rodrigue, présente le budget de l'EED 2020-2021 et donne un aperçu des principaux changements reliés aux revenues et aux dépenses.

Après une période de questions, M<sup>me</sup> Stéphanie Penton, appuyée par Conseiller Lapointe, propose :

QUE le rapport en date du 13 octobre 2020 intitulé « Budget 2020-2021 Enfance en difficulté » soit reçu.

La motion est adoptée.

### 4. ORGANIGRAMME DES SERVICES AUX ÉLÈVES

Roland Desloges, surintendant de l'éducation, passe en revue l'organigramme des services aux élèves tout en expliquant le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe. Il informe les membres que l'organigramme reflète aussi le nombre de postes à combler.

Réunion nº 1 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 13 octobre 2020

M<sup>me</sup> Pelletier, appuyée par Conseiller Lapointe propose:

QUE l'organigramme des services aux élèves présenté en date du 13 octobre 2020 soit reçu.

La motion est acceptée

### 5. INVITATION AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES À PARTICIPER AU CCED

Roland Desloges, surintendant de l'éducation, présente le rapport tout en réitérant les efforts déployés pour inviter les organismes et associations à participer au CCED soit par lettre ou par téléphone. Il informe les membres qu'il y a deux associations qui montrent un intérêt à participer au CCED, entre autres, Epilepsy Southwestern Ontario (London) et Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) de la région de Toronto.

M<sup>me</sup> Manoushka Aimable, appuyée par M<sup>me</sup> Lara Pietrolungo propose :

QUE le rapport en date du 13 octobre 2020 intitulé « Invitation aux associations et organismes à participer au CCED » soit reçu.

La motion est adoptée.

### 6. PLAN ANNUEL EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ 2020-2021 (VERSION PUBLIÉE)

M Desloges, surintendant de l'éducation, encourage les membres de voir le plan annuel EED pour 2020-2021 qui se trouve sur le site web comme exigé par le Ministère de l'Éducation – enfance en difficulté.

Il remercie les membres de son l'équipe, Mme Dalcourt et Mme Gauthier de leur collaboration dans ce dossier et invite le personnel du service aux élèves à continuer sur la même voie le travail effectué auprès des élèves ayant des besoins particuliers.

M<sup>me</sup> Nathalie Pelletier, appuyée par, M<sup>me</sup> Lara Pietrolungo propose:

QUE le plan annuel en enfance en difficulté 2020—2021 soit reçu à titre de renseignement.

Réunion nº 1 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 13 octobre 2020

La motion est adoptée.

### 7. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour de la réunion  $n^{\circ}$  1 étant épuisé, Conseiller Lapointe appuyé par Mme Manoushka Aimable, propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

Le surintendant de l'éducation Le président du comité,

Roland Desloges Benoit Fortin

**NON-ADOPTÉ** 

### PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N° 2 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le 13 octobre 2020

Le comité tient la rencontre n° 2 de 18 h 00 à 18 h 45 par Microsoft TEAMS, sous la présidence de Conseiller Fortin

### Membres présents :

M. Benoit Fortin, membre du Conseil, CSViamonde et président du comité

M. Éric Lapointe, membre du Conseil, CSViamonde

M<sup>me</sup> Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone du Grand Toronto

M<sup>me</sup> Nathalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie

M<sup>me</sup> Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto

M<sup>me</sup> Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health powered by SickKids

### **Membres absents:**

M. Guillaume Teasdale, membre du Conseil, CSViamonde M<sup>me</sup> Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

### Membres de l'administration présents :

M<sup>me</sup> Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves M. Roland Desloges, surintendant de l'éducation M<sup>me</sup> Renée Gauthier, directrice des services aux élèves M<sup>me</sup> Corine Céline, secrétaire de séances

### 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseiller Lapointe, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Pelletier, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

La motion est adoptée.

### 2.2 **DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Conseiller Fortin et Conseiller Lapointe déclarent un conflit d'intérêts possible étant donné que leurs enfants fréquentent respectivement une école du CSViamonde et pour lesquels un PEI a été élaboré en raison de leur trouble d'apprentissage.

Réunion nº 2 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 13 octobre 2020

### 3. RÉSULTAT DES TESTS PROVINCIAUX EN LECTURE, ÉCRITURE ET MATHÉMATIQUES DE 2019

Le surintendant de l'éducation, M. Desloges, informe les membres du comité qu'il n'y pas de résultat des tests provinciaux en lecture, écriture et mathématiques de 2019 parce que l'OQRE les avait annulés à cause de la fermeture des écoles pour des raisons en lien avec la COVID-19.

M<sup>me</sup> Manoushka Aimable, appuyée par Conseiller Lapointe, propose :

QUE le rapport verbal en date du 13 octobre 2020 intitulé « Résultats de l'OQRE-EED » soit recu.

La motion est adoptée.

### 4. PPCAE : PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES APRÈS L'ÉCOLE

Roland Desloges, surintendant de l'éducation, présente aux membres le rapport sur le programme de perfectionnement des compétences après l'école. Il passe en revue les objectifs du programme et la planification scolaire 2020-2021 pour développer des habiletés chez nos élèves en besoin.

M Fortin approuve les bienfaits de ce programme étant donné que sa fille y participe.

Après une période de questions, Mme Stéphanie Penton, appuyée par M<sup>me</sup> Nathalie Pelletier propose :

Que le rapport en date du 13 octobre 2020, intitulé « Programme de perfectionnement des compétences après l'école » soit reçu.

La motion est adoptée.

### 5. MISE À JOUR – COVID -19 (RAPPORT VERBAL)

Roland Desloges, surintendant de l'éducation, présente un rapport verbal aux membres du Comité sur la mise à jour de la COVID -19 qui comprend entre autres des programmes d'été et des cours en ligne pour nos élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.

### Réunion nº 2 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 13 octobre 2020

Le lundi 31 août et 1<sup>er</sup> septembre, 45 élèves en EED sur 217 élèves ont participé aux ateliers de transitions. Moins d'élèves que prévu ont participé vu que certains parents avaient déjà choisi l'enseignement virtuel. Ces ateliers ont ciblé la santé et la sécurité pendant la pandémie. Une capsule a été créée démontrant le lavage des mains, le port du masque, la signalisation dans les écoles, les pastilles collées sur le sol pour indiquer l'endroit d'attentes, les locaux fermés, le remplissage de bouteille d'eau, le déplacement; le non-partage du matériel, etc.

### Services aux élèves d'intervenants professionnels réglementés internes et externes :

Dans la mesure du possible, les services des professionnels internes du Conseil, voire les services des orthophonistes, consultants en autisme, les conseillers pédagogiques en EED et l'équipe de psychologie sont offerts en virtuel. Cependant, les services qui nécessitent la présence de ces professionnels sont aussi offerts dans les écoles pour assurer l'apprentissage de tous nos élèves. Les intervenants externes suivent les mêmes consignes. Un protocole d'entente a été rédigé et partagé avec nos organismes partenaires pour pouvoir offrir leurs services à nos élèves. Ce même protocole se trouve sur notre site web aux liens suivants :

https://csviamonde.ca/fileadmin/user\_upload/protocole\_d\_entente\_acces\_aux\_ecoles\_-\_pour\_site\_web.pdf

https://csviamonde.ca/fileadmin/user\_upload/addendum\_au\_protocole.pdf

### Formulaire de demande d'accommodement :

Selon le besoin de l'élève en difficulté, le parent, tuteur ou tutrice peut faire une demande d'accommodement à l'aide d'un formulaire et en collaboration avec l'équipe-école et un plan d'intervention sera préparé et approuvé par la surintendance de l'école.

### CIPR et PEI:

Le respect de la révision des PEI et l'envoi aux parents dans les 30 jours ouvrables seront encore assurés cette année. S'il y a des modifications qui doivent être faites dû à la COVID et le mode d'apprentissage, cela sera indiqué dans le PEI. Le CIPR ne changera pas à moins que le placement change dû à la COVID. Nous devons tout de même faire la révision annuelle des CIPR. Nous allons commencer dans les prochaines semaines.

Après une période de questions, Conseiller Lapointe, appuyé par M<sup>me</sup> Lara Pietrolungo propose :

Que le rapport verbal intitulé « Mise à jour COVID-19 » soit reçu.

Réunion nº 2 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 13 octobre 2020

La motion est adoptée.

### 6. CENTRE JULES-LÉGER : STATISTIQUES DES SERVICES

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le surintendant de l'éducation, M<sup>me</sup> Nathalie Pelletier, appuyée par M<sup>me</sup> Stéphanie Penton, propose :

QUE le rapport en date du 13 octobre 2020 intitulé « Centre Jules-Léger » soit reçu.

La motion est adoptée.

#### 7. CORRESPONDANCES

Les membres du Conseil prennent connaissance des correspondances suivantes :

- a) Centre Jules Leger
- b) Durham District School Board
- c) Conseil Scolaire Catholique Nouvelon

M<sup>me</sup> Manoushka Aimable, appuyée par Conseiller Lapointe propose par la suite :

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.

La motion est adoptée.

#### 8. TOUR DE TABLE – ANNONCE DES ORGANISMES

**M**<sup>me</sup> **Lara Pietrolungo**, la directrice de Boomerang Health powered by SickKids, informe les membres du comité qu'il n'y a pas de grandes nouveautés, mais que plusieurs services bilingues sont offerts virtuellement et en personne. Ils offrent aussi des groupes de thérapies virtuellement aux parents, mais la formation se fait en anglais.

Réunion nº 2 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 13 octobre 2020

M<sup>me</sup> Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone du Grand Toronto, informe les membres du comité que le centre a recommencé à faire du présentiel pour les personnes les plus vulnérables en santé mentale. En moyenne, les rencontres se font 80% en ligne et 20% en présentiel. La clinique reste ouverte et les services sont offerts les samedis aussi. Des dindes ont été distribuées aux familles pour l'Action de grâce.

M<sup>me</sup> Natalie Pelletier, représentante de la Clé d'La Baie, informe le comité que les services sont les mêmes qu'à la dernière rencontre et les garderies sont en pleine capacité et les centres « ON Y VA » sont rouverts.

Le service de santé mentale jeunesse est toujours offert en virtuel n'ayant pas accès dans les écoles, les horaires sont ajustés et les intervenants font leur rencontre un peu plus tard le soir soit par téléphone ou soit que les familles se déplacent dans leurs locaux. Elle encourage les membres de visiter le site web de Clé d'la Baie pour avoir des nouvelles sur le spectacle d'humour. Du côté de la radio, il y aura un bingo fin novembre dans la région de Simcoe pour tous ceux qui sont intéressés.

M<sup>me</sup> **Stéphanie Penton**, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto, informe le comité que le personnel travaille toujours de la maison, les bureaux restent fermés. Les visites continuent pour les familles en besoin et ils répondent aux appels d'abus afin que le travail continue normalement. Le centre reste très occupé.

Le président du comité, M. Benoit Fortin, remercie toute l'équipe pour le beau travail qui est grandement apprécié.

### 9. DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

À la suite de l'annonce par le surintendant de l'éducation du conflit d'horaire de la date des deux prochaines rencontres du CCED qui avait été planifiée pour le 10 novembre 2020, Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Stéphanie Penton propose :

QUE la date des deux prochaines rencontres No 3 et No 4 soit changée du 10 au 17 novembre en raison d'un conflit d'horaire, soit approuvée telle qu'amendée.

La motion est adoptée.

Réunion nº 2 du comité consultatif de l'enfance en difficulté – Le 13 octobre 2020

### 10. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour de la réunion  $n^o$  2 étant épuisé,  $M^{me}$  Stéphanie Penton appuyée par  $M^{me}$  Manoushka Aimable propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

Le surintendant de l'éducation Le président du comité,

M Roland Desloges M Benoit Fortin



Le 17 novembre 2020

### AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet: Ajout et mise en candidature des membres au CCED

Selon le Règlement 464/97 sur les comités consultatifs de l'enfance en difficulté, chaque conseil scolaire de district doit créer un comité consultatif de l'enfance en difficulté. Ce comité est formé, entre autres, d'un représentant de chacune des associations locales qui exerce ses activités sur le plan local dans le territoire de compétence du conseil, qui est mis en candidature par l'association locale et nommé par le conseil.

Madame Nancy Komi et Monsieur Aliou Sene satisfont aux conditions requises pour être mises en candidature et être nommés comme membres du CCED du Conseil. Ils sont habilités à voter lors de l'élection des membres du Conseil et résident dans le territoire du Conseil.

### IL EST RECOMMANDÉ:

Que le rapport en date du 17 novembre 2020 intitulé « *Ajout et mise en candidature d'un membre au CCED* » soit reçu.

QUE le CCED recommande au Conseil la nomination de :

- Mme Nancy Komi à titre de membre représentante de l'organisme Epilepsy Southwestern Ontario.
- M. Aliou Sene à titre de membre représentant de l'organisme CAMH.

#### Préparé par :

Le surintendant de l'éducation, Roland Desloges

### COMMUNIQUÉ

# Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance

Le budget de 2020 fournit des ressources supplémentaires pour renforcer les soins de santé de première ligne, appuyer les particuliers et les employeurs, et jeter les bases de la relance en Ontario

5 novembre 2020

**Finances** 

Aujourd'hui, le ministre des Finances, Rod Phillips, a rendu public le *Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance*, prochaine étape d'un plan d'action complet pour lutter contre les graves répercussions de la COVID 19 sur la santé et l'économie. *Le Plan d'action de l'Ontario* prévoit, sur trois ans, une aide totale de 45 milliards de dollars pour mettre à disposition les ressources nécessaires dans le secteur de la santé afin de continuer à protéger la population, pour mettre en place des programmes essentiels et des mesures fiscales visant à soutenir les personnes, les familles et les créateurs d'emplois touchés par le virus, et pour jeter les bases d'une relance économique solide à long terme pour la province.

### La protection

Au total, les mesures d'intervention sanitaire de l'Ontario contre la COVID-19 sont désormais estimées à 15,2 milliards de dollars. Le gouvernement prévoit des fonds de 4 milliards de dollars en 2021-2022 et de 2 milliards de dollars en 2022-2023 pour s'assurer que la province est en mesure de continuer à répondre aux besoins changeants dans la lutte contre la pandémie. Les dépenses pour 2020-2021 comprennent 2,8 milliards de dollars pour soutenir le *Plan de préparation de l'automne en matière de santé, de soins de longue durée et d'éducation* du gouvernement, le plan le plus complet et robuste au pays pour répondre à la deuxième vague de COVID-19. Il comprend du financement additionnel pour les lits d'hôpitaux, la réduction de l'arriéré des interventions chirurgicales et l'achat de vaccins antigrippaux supplémentaires.

Le gouvernement investit également 572 millions de dollars supplémentaires dans les hôpitaux de la province pour soutenir les coûts supplémentaires liés à la COVID-19, notamment pour les tests de dépistage, les centres d'évaluation, l'équipement médical et de laboratoire ainsi que l'équipement de protection individuelle. Cela porte le financement total des hôpitaux à plus de 2,5 milliards de dollars, soit plus que celui octroyé l'année précédente. La province investit également plus de 18 milliards de dollars dans des subventions d'immobilisation sur 10 ans pour la construction et l'agrandissement d'infrastructures hospitalières et les rénovations urgentes, y compris des travaux de réparation et d'entretien pour moderniser les hôpitaux partout en Ontario.

Afin de protéger nos proches qui vivent dans les foyers de longue durée contre une deuxième vague de COVID-19 et de s'attaquer aux problèmes de longue date, l'Ontario injecte plus d'un demi-milliard de dollars dans ce secteur. Cet argent servira à effectuer les rénovations indispensables et à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la prévention et le contrôle des infections, à acheter davantage d'équipement de protection individuelle et à constituer une main-d'œuvre solide dans le secteur de la santé. Au moment où la Commission ontarienne d'enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée termine son examen, le gouvernement agit immédiatement pour protéger les Ontariennes et Ontariens les plus vulnérables. Le gouvernement prévoit augmenter à quatre heures par jour la moyenne des soins directs quotidiens que les résidents en foyers de soins de longue durée reçoivent du personnel infirmier ou de préposés aux services de soutien à la personne. Cette mesure sera mise en œuvre de façon graduelle au cours des quatre prochaines années et fera de l'Ontario un chef de file parmi les provinces canadiennes. Ce plan ambitieux nécessitera de profonds changements dans le secteur des soins de longue durée, notamment le recrutement et la formation de dizaines de milliers de nouveaux employés.

« Depuis le jour 1 de la pandémie, protéger la population reste la priorité du gouvernement, a affirmé le ministre Phillips. Les risques de la COVID-19 pour la santé demeurent extrêmement graves. Nous mettons à disposition toutes les ressources nécessaires pour continuer à protéger la population, notamment nos proches dans les foyers de soins de longue durée et nos héros des soins de première ligne, durant et après cette deuxième vague. »

### Le soutien

On estime à 13,5 milliards de dollars l'aide totale offerte par le gouvernement à la population et aux créateurs d'emplois dans le cadre du *Plan d'action de l'Ontario*. Cette aide supplémentaire permettra de soutenir les familles, les personnes âgées, les entreprises et les travailleurs durant la deuxième vague de COVID-19 et par la suite.

Pour compenser une partie des coûts additionnels occasionnés par la COVID-19, les parents recevront de nouveau 200 \$ par enfant de 0 à 12 ans et 250 \$ par enfant et jeune âgé jusqu'à 21 ans et ayant des besoins particuliers. Cela signifie qu'une famille de trois jeunes enfants, dont un ayant des besoins particuliers, recevrait 1 300 \$ en 2020.

Le gouvernement prend des mesures importantes pour protéger les personnes âgées et leur permettre de rester chez elles plus longtemps. Le gouvernement propose un nouveau crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile pour l'année d'imposition 2021 - un crédit de 25 % applicable aux rénovations admissibles jusqu'à hauteur de 10 000 \$. Les personnes âgées y seraient admissibles quels que soient leurs revenus et peu importe si elles ont des impôts sur le revenu à payer en 2021. Les membres de la famille chez qui vit une personne âgée y seraient également admissibles.

Le gouvernement de l'Ontario demeure déterminé à aider les créateurs d'emplois à traverser cette période sans précédent. Le gouvernement offre une aide de 300 millions de dollars aux entreprises admissibles dans toute région où la province détermine qu'il est nécessaire d'imposer les restrictions de santé publique instaurées dans le cadre de l'étape 2 modifiée du déconfinement ou dans celles qui seront classées à « contrôler » ou à « confiner ». Cela aidera à couvrir les coûts fixes tels que les impôts fonciers et les factures d'énergie. Il bonifie également de 1,8 milliard de dollars le Fonds de soutien à la population et à l'emploi au cours des deux prochains exercices, afin de rester attentif aux besoins émergents et de continuer à offrir des mesures de soutien à la population ontarienne.

« La COVID-19 a causé une récession mondiale, et l'Ontario n'a pas été épargné, a déclaré le ministre Phillips. Chaque statistique économique négative représente une personne qui a perdu son emploi, un propriétaire de petite entreprise inquiet ou une famille qui peine à joindre les deux bouts. Aujourd'hui, nous offrons une nouvelle aide aux gens qui ont été le plus durement touchés, par exemple les parents, les personnes âgées et les propriétaires d'une petite entreprise, une aide qui vient s'ajouter à celle déjà versée. »

### La relance

Certes, la COVID-19 aura un retentissement sur l'Ontario et le monde entier dans les années à venir, mais le budget de 2020 pose les assises d'une forte reprise économique alimentée par la croissance. Le gouvernement prévoit investir 4,8 milliards de dollars dans des initiatives qui soutiendront les emplois dès maintenant, tout en éliminant les obstacles qui empêcheraient l'Ontario de se relever avec force de la COVID 19. Les initiatives clés proposées par le gouvernement comprennent une réduction des prix de l'électricité destructeurs d'emplois, la baisse d'impôts sur les emplois, un investissement historique pour relier à une infrastructure à large bande les personnes et les collectivités non desservies ou mal desservies, ainsi que des possibilités de formation professionnelle pour les travailleurs, y compris ceux qui sont touchés par la pandémie, tels que les travailleurs du tourisme et de l'accueil, afin de les aider à trouver de bons emplois qui exigent des compétences en forte demande.

Le gouvernement procède aussi immédiatement à la réduction des impôts des créateurs d'emplois et crée des conditions équitables en réduisant les taux élevés de l'impôt foncier provincial applicable aux entreprises pour les ramener à un taux de 0,88 % pour plus de 200 000 biens, ou 94 % de l'ensemble des biens commerciaux dans la province. Cela se traduira par des économies annuelles de 450 millions de dollars en 2021, soit une réduction de 30 % pour de nombreuses entreprises.

L'Ontario va encore plus loin pour mettre des soutiens supplémentaires à la disposition des employeurs les plus touchés par la COVID-19. Des municipalités ont laissé savoir au gouvernement qu'elles souhaitaient des outils supplémentaires pour fournir un allégement d'impôt plus ciblé aux créateurs d'emplois dans leurs collectivités. L'Ontario répond aux demandes des administrations locales en proposant de donner aux municipalités la possibilité d'alléger les impôts fonciers des petites entreprises, en plus d'un engagement de la part de la province à envisager de fournir des réductions correspondantes. Cela permettrait de fournir aux petites entreprises un allégement municipal et provincial de l'impôt foncier pouvant totaliser 385 millions de dollars d'ici 2022-2023, dépendamment de l'adoption de cette option par les municipalités.

La province supprime également un impôt sur les emplois pour 30 000 employeurs supplémentaires en proposant de rendre permanente la hausse de l'exonération au titre de l'impôt santé des employeurs de 490 000 \$ à 1 million de dollars. Cela permettrait aux employeurs du secteur privé de faire des économies de 360 millions de dollars en 2021-2022, sommes qu'ils pourraient réinvestir dans les emplois et la croissance. Grâce à cet allégement supplémentaire, environ 90 % des employeurs ne paieraient pas cet impôt.

Lorsque des employeurs envisagent d'exploiter une entreprise en Ontario, il est évident que les prix d'électricité élevés pour les installations industrielles et commerciales dans la province représentent un obstacle à l'investissement, qui amène certains d'entre eux à se tourner ailleurs. Le budget de 2020 prévoit un plan visant à réduire le fardeau que représentent pour les employeurs de l'Ontario les contrats onéreux conclus avec les producteurs d'énergie renouvelable non

hydroélectrique, auxquels on mettra fin une fois pour toutes. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, une portion du coût de ces contrats conclus par le gouvernement précédent sera financée par la province et non par les usagers. Cet allégement du coût de l'électricité permettrait de libérer des fonds qui pourraient être investis de façon plus judicieuse pour soutenir la création d'emplois. Les moyens et grands employeurs commerciaux et industriels pourraient réaliser en moyenne des économies d'environ 14 % et 16 %, respectivement, sur leurs factures d'électricité dès 2021. Cela signifie que les prix de l'électricité en Ontario ne seront plus parmi les plus exorbitants, mais deviendront plus concurrentiels que les prix moyens aux États-Unis.

« En Ontario, nous mettons tout en œuvre pour sortir de la crise de la COVID-19, a déclaré le ministre Phillips. Il peut paraître difficile de penser à l'avenir alors que nous sommes confrontés à une pandémie mondiale, mais si nous faisons tous des efforts, la COVID-19 sera un jour derrière nous. Notre gouvernement se doit d'éliminer les obstacles qui freinent la croissance nécessaire à la création d'emplois. Le coût sera tout simplement trop élevé si l'Ontario prend du retard pendant que les autres pays se relèvent. Nous devons agir immédiatement. »

Le budget de 2020 apporte de la transparence dans un monde d'incertitude en prévoyant un plan financier souple à moyen terme fondé sur les prévisions économiques les plus à jour. Il présente également d'autres scénarios qui illustrent l'évolution possible des perspectives financières de la province en fonction du rythme de la reprise économique. Pour l'exercice 2020-2021, le gouvernement prévoit un déficit de 38,5 milliards de dollars, soit le même que ce qui était prévu dans le bulletin *Finances du premier trimestre 2020-2021* et tient compte des dépenses urgentes nécessaires à la lutte contre la COVID-19. À moyen terme, il envisage un repli constant du déficit, qui devrait s'établir à 33,1 milliards de dollars en 2021-2022 et à 28,2 milliards de dollars en 2022-2023. Conscient de l'incertitude que continue de susciter la pandémie mondiale, le gouvernement prévoit déposer un plan pluriannuel comprenant une voie vers l'équilibre dans le budget de 2021, d'ici le 31 mars 2021.

### Points saillants du *Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance*

**La protection** - 15,2 milliards de dollars, dont 7,5 milliards en nouveau financement pour les mesures d'intervention d'urgence du gouvernement contre la COVID-19. Points saillants du nouveau financement :

- Augmenter la moyenne des soins directs quotidiens que les résidents en foyers de soins de longue durée reçoivent du personnel infirmier ou de préposés aux services de soutien à la personne à quatre heures par jour sur quatre ans, portant l'Ontario au premier rang des provinces canadiennes dans la protection des personnes âgées.
- Prévoir des fonds de 4 milliards de dollars en 2021-2022 et de 2 milliards en 2022-2023 qui serviront spécifiquement à protéger la santé de la population et à soutenir la lutte contre la pandémie de COVID-19.
- Ouvrir le nouveau site de l'Hôpital Cortellucci de Vaughan, qui abritera un nouveau service des urgences ainsi que des salles d'imagerie diagnostique et d'opération à la fine pointe du progrès. Il s'agit du premier nouvel hôpital à ouvrir en Ontario en 30 ans qui permet de doter le système d'une nouvelle capacité nette.

**Le soutien** - 13,5 milliards de dollars, dont 2,4 milliards affectés à des soutiens supplémentaires pour la population et les emplois. Points saillants du nouveau financement :

- Octroyer 380 millions de dollars aux parents dans le cadre d'une autre série de paiements, faisant suite au financement de 378 millions de dollars en mars alloués sous forme d'allocations de 200 \$ par enfant de 0 à 12 ans, et de 250 \$ par enfant et jeune jusqu'à 21 ans ayant des besoins particuliers, par l'intermédiaire de l'Initiative de soutien aux apprenants. Cela permettra de soutenir les coûts supplémentaires liés à la COVID 19, comme ceux de la technologie pour l'apprentissage en ligne. Cela signifie qu'une famille de trois jeunes enfants, dont un ayant des besoins particuliers, recevrait 1 300 \$ en 2020 pour l'aider à assumer les coûts liés aux fournitures scolaires et à la technologie éducative.
- Proposer un nouveau crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile pour l'année d'imposition 2021 crédit de 25 % sur les rénovations admissibles jusqu'à 10 000 \$ afin de permettre aux personnes âgées de rester chez elles plus longtemps en améliorant la sécurité et l'accessibilité de leur domicile. Les personnes âgées y seraient admissibles, quels que soient leurs revenus et peu importe si elles ont des impôts sur le revenu à payer en 2021. Les membres de la famille qui vivent avec elles et les soutiennent y seraient également admissibles.
- Investir, à compter de 2020-2021, 60 millions de dollars additionnels sur trois ans dans le Plan d'action pour les jeunes noirs, ce qui double son financement de base pour permettre d'élargir le programme actuel et de créer un nouveau volet d'autonomisation économique qui aidera les jeunes noirs à réussir sur le plan social et économique.
- Investir 100 millions de dollars sur deux ans dans le Fonds pour le développement des collectivités afin de soutenir le tourisme en Ontario et les organisations culturelles et sportives communautaires qui éprouvent d'importantes difficultés financières en raison de la pandémie.
- Accorder un financement d'urgence ponctuel de 25 millions de dollars destiné aux institutions artistiques de l'Ontario pour aider à combler les pertes d'exploitation subies en raison de la COVID-19.
- Bonifier de 1,8 milliard de dollars le Fonds de soutien à la population et à l'emploi au cours des deux prochains exercices, soit en 2021-2022 et en 2022-2023, afin de rester attentifs aux besoins émergents et de continuer à offrir des

mesures de soutien à la population ontarienne.

La relance - 4,8 milliards de dollars dans de nouveaux soutiens pour jeter les bases d'une forte reprise alimentée par la croissance économique. Points saillants :

- Investir plus de 680 millions de dollars additionnels dans l'infrastructure à large bande au cours des quatre prochaines années, ce qui, combiné avec les engagements faits antérieurement par l'Ontario, porte ses investissements à un niveau historique de près de 1 milliard de dollars afin de s'assurer que les collectivités de la province sont connectées.
- Attirer davantage d'emplois en Ontario grâce à un plan exhaustif pour s'attaquer aux coûts élevés de l'électricité
  destructeurs d'emplois, ce qui permettra aux moyens et grands employeurs industriels et commerciaux de réaliser en
  moyenne des économies d'environ 14 % et 16 % respectivement sur leurs factures d'électricité (ce qui représente des
  charges supplémentaires de 1,3 milliard de dollars sur trois ans).
- Réduire les impôts fonciers des créateurs d'emplois et créer des conditions équitables en abaissant les taux élevés d'impôt scolaire s'appliquant à plus de 200 000 employeurs (ou 94 % de l'ensemble des biens commerciaux en Ontario) pour les ramener à 0,88 %. Cela se traduira par des économies annuelles immédiates de 450 millions de dollars et représente une réduction de 30 % pour les nombreuses entreprises actuellement assujetties au taux d'impôt scolaire le plus élevé dans la province.
- Répondre aux demandes des administrations locales en proposant d'autoriser les municipalités à réduire les impôts fonciers des petites entreprises, en plus d'un engagement de la part de la province à envisager de fournir des réductions correspondantes. Cela permettrait aux petites entreprises de bénéficier d'un allégement des impôts fonciers municipaux et provinciaux pouvant atteindre 385 millions de dollars d'ici 2022-2023, selon l'adoption de cette option par les municipalités.
- Supprimer un impôt sur les emplois pour 30 000 employeurs supplémentaires en proposant de rendre permanente la hausse de l'exonération au titre de l'impôt-santé des employeurs de 490 000 \$ à 1 million de dollars. Grâce à cet allégement supplémentaire, environ 90 % des employeurs ne paieraient pas cet impôt, ce qui leur ferait réaliser des économies de 360 millions de dollars en 2021-2022, sommes qu'ils pourraient réinvestir dans les emplois et la croissance.
- S'engager à fournir aux Ontariennes et Ontariens une aide pouvant atteindre 20 % des dépenses admissibles pour le tourisme dans la province, afin de les encourager à découvrir l'Ontario, en toute sécurité, en 2021, l'année des vacances chez soi en Ontario.
- Jumeler les travailleuses et travailleurs dans le secteur du tourisme et de l'accueil les plus touchés par la pandémie à des formations et à des emplois, grâce à un investissement de 180,5 millions de dollars sur trois ans, notamment en déployant une stratégie pour les métiers spécialisés, en faisant des investissements additionnels de 100 millions de dollars dans la formation professionnelle par l'intermédiaire d'Emploi Ontario, en remaniant le programme Deuxième carrière et en injectant 59,5 millions de dollars pour l'acquisition des compétences en demande.
- Octroyer 500 millions de dollars sur quatre ans pour accroître la fiabilité, la commodité et l'accessibilité des services gouvernementaux par l'entremise du fonds d'accélération Faire progresser l'Ontario.

### Faits en bref

- Depuis juin, le nombre d'emplois en Ontario a augmenté de 838 000 en chiffres nets et, en septembre, il équivalait à 95.8 % de son niveau de février 2020.
- Selon les prévisions, le PIB réel de l'Ontario devrait fléchir de 6,5 % en 2020 et augmenter de 4,9 % en 2021. La croissance économique de l'Ontario devrait se poursuivre après 2021, et l'on s'attend à ce que le PIB réel augmente de 3,5 % en 2022, puis affiche une croissance modérée de 2,0 % en 2023.
- La Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières (LVTRF) exige que le gouvernement produise un plan de redressement dans l'éventualité où il ne prévoit pas de budget équilibré au cours de la dernière année du plan financier pluriannuel. La Loi reconnaît également l'importance de la souplesse et fournit la capacité de réagir aux situations changeantes. Compte tenu de l'incertitude sans précédent qui persiste et des risques associés à la pandémie de COVID-19, le gouvernement propose des modifications à la LVTRF pour suspendre l'exigence relative à l'inclusion d'un plan de redressement dans le budget de 2020.
- Le gouvernement de l'Ontario a été le premier au Canada à rendre publiques des perspectives financières qui reflétaient les répercussions de la crise de la COVID-19 dans le document du 25 mars 2020, *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19*.

### Ressources supplémentaires

- <u>Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance</u>
- Document d'information : Protection Mesures d'intervention d'urgence contre la COVID-19

- Document d'information : Soutien Soutien à la population et à l'emploi
- <u>Document d'information : Relance Création des conditions propices à la croissance</u>
- <u>Document d'information : Gérer les finances de l'Ontario de manière responsable et transparente</u>
- <u>Document d'information : Points saillants du Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance</u>
- Comptes économiques de l'Ontario Deuxième trimestre de 2020
- Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19

### **Rubriques connexes**

### Gouvernement

Renseignements sur les services gouvernementaux disponibles et sur le fonctionnement du gouvernement. <u>Apprendre encore plus</u>



Windsor, 28 octobre 2020

L'honorable Stephen Lecce Ministre de l'Éducation 900, rue Bay Édifice Mowat, 22° étage

Toronto (Ontario) M7A 1L2

REQU LE !

1 1 NOV. 2020

SECTEUR DE LA DIRECTION

Objet : Projet de loi 172, Loi de 2020 modifiant des lois en ce qui concerne l'éducation (ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale)

Monsieur le Ministre,

La présente vous est adressée au nom du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du Conseil scolaire catholique Providence (CCED) qui désire apporter son appui au « Projet de la Loi 172, loi de 2020 concernant l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fætale ». Nous sommes d'avis qu'il est primordial que :

- Le ministère de l'Éducation élabore des politiques et rend à la disposition des conseils des ressources relatives l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale;
- Le ministère de l'Éducation accorde un financement pour la formation du personnel présentement à l'embauche des conseils ;
- Les programmes de formation des enseignants et les programmes d'éducation de la petite enfance comportent un élément de formation relative à l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale.

Nous sommes également d'avis qu'il est important que ces politiques exigent une collaboration entre les divers intervenants en milieu scolaire et en milieu communautaire tout en misant sur une sensibilisation accrue des signes et des stratégies visant la réussite des élèves atteints d'un trouble causé par l'alcoolisation fœtale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Présidente du Conseil

Doris Sauvé

Présidente du CCED

Pauline Morais

c. c. Membres du CCED du Csc Providence
Présidences des CCED des Conseils scolaires de l'Ontario
Edith St-Arnaud, Surintendante de l'éducation du Csc Providence
Joseph Picard, Directeur de l'éducation du Csc Providence